

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021**

Le Conseil Municipal a procédé aux délibérations suivantes :

- L'approbation des comptes de gestion 2020 pour les budgets de :
 - Lotissement du Pavillon
 - Lotissement de l'Orée
 - Assainissement
 - Sargé sur Bray

- L'approbation des comptes administratifs 2020 pour les budgets de :
 - Lotissement du Pavillon
 - Lotissement de l'Orée
 - Assainissement
 - Sargé sur Bray

- L'affectation des résultats pour les budgets de :
 - Lotissement du Pavillon
 - Lotissement de l'Orée
 - Assainissement
 - Sargé sur Bray

- Le vote des budgets primitifs 2021 pour les budgets de :
 - Lotissement du Pavillon :
 - en suréquilibre pour la section fonctionnement : Dépenses = 150 000.56 € et Recettes = 175 059.08 €
 - en équilibre pour la section investissement : Dépenses = Recettes = 194 053.61 €
 - Lotissement de l'Orée :
 - en équilibre pour la section fonctionnement : Dépenses = Recettes = 202 161.85 €
 - en suréquilibre pour la section investissement : Dépenses = 204 721.38 € et Recettes = 245 823.42 €
 - Assainissement
 - en équilibre pour la section fonctionnement : Dépenses = Recettes = 173 455.99 €
 - en équilibre pour la section investissement : Dépenses = Recettes = 237 058.44 €
 - Sargé sur Bray
 - en équilibre pour la section fonctionnement : Dépenses = Recettes = 1 064 607.82 €
 - en équilibre pour la section investissement : Dépenses = Recettes = 664 271.18 €

- Le vote des taux d'imposition des taxes directes locales :
 - Maintien le taux de la taxe foncière non bâti à 45.77 %
 - Vote le taux de la taxe foncière bâti à 44.85 % (incluant le taux communal maintenu à 20.45 % et la part du taux départemental à 24.40 % attribué aux communes en compensation de la suppression de taxe d'habitation)

- Le maintien du tarif de la surtaxe d'assainissement collectif à 3.85 €/m3.

- Le vote d'une subvention de 3 000 € à l'association « promenades photographiques » et l'hébergement de l'artiste photographe dans le meublé communal.

- L'achat de jeux de plein air pour 42 442.12 € TTC à la société Edencom.

Questions diverses.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Martine ROUSSEAU